



Conseil de sécurité

Soixante-treizième année

8271^e séance

Mercredi 30 mai 2018, à 10 heures

New York

Provisoire

<i>Président :</i>	M ^{me} Wronecka	(Pologne)
<i>Membres :</i>	Bolivie (État plurinational de)	M. Llorentty Solíz
	Chine	M. Shen Bo
	Côte d'Ivoire	M. Djédjé
	États-Unis d'Amérique	M ^{me} Haley
	Éthiopie	M ^{me} Guadey
	Fédération de Russie	M. Nebenzia
	France	M ^{me} Gueguen
	Guinée équatoriale	M. Esono Mbengono
	Kazakhstan	M. Umarov
	Koweït	M. Alotaibi
	Pays-Bas	M ^{me} Gregoire Van Haaren
	Pérou	M. Meza-Cuadra
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Hickey
	Suède	M. Skoog

Ordre du jour

La situation concernant l'Iraq

Dix-huitième rapport établi par le Secrétaire général en application du paragraphe 4 de la résolution 2107 (2013) du Conseil de sécurité (S/2018/353)

Rapport présenté par le Secrétaire général en application de la résolution 2367 (2017) (S/2018/359)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



La séance est ouverte à 10 h 10.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation concernant l'Iraq

Dix-huitième rapport établi par le Secrétaire général en application du paragraphe 4 de la résolution 2107 (2013) du Conseil de sécurité (S/2018/353)

Rapport présenté par le Secrétaire général en application de la résolution 2367 (2017) (S/2018/359)

La Présidente : (*parle en anglais*) : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite le représentant de l'Iraq à participer à la présente séance.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite M. Ján Kubiš, Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq; M. Vladimir Voronkov, Secrétaire général adjoint chargé du Bureau de lutte contre le terrorisme des Nations Unies; et M^{me} Michèle Coninsx, Directrice exécutive de la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2018/353, qui contient le dix-huitième rapport du Secrétaire général en application du paragraphe 4 de la résolution 2107 (2013) du Conseil de sécurité, ainsi que sur le document S/2018/359, qui contient le rapport présenté par le Secrétaire général en application de la résolution 2367 (2017).

Je donne maintenant la parole à M. Kubiš.

M. Kubiš (*parle en anglais*) : Le 12 mai 2018 – dans les délais constitutionnels – l'Iraq a tenu des élections pour son Parlement national, le Conseil des représentants. Le Premier Ministre, M. Haider Al Abadi, après la fermeture des bureaux de vote, a noté que le pays avait tenu les élections dans les délais, que la population avait pu voter et choisir ses représentants librement et en toute sécurité et que les zones libérées avaient connu un processus de vote libre pour la première fois depuis la victoire des forces irakiennes et la défaite de Daech.

Le 13 mai, le Secrétaire général a félicité le peuple irakien pour la tenue des élections législatives

et a déclaré qu'après la défaite militaire de Daech, les élections représentaient un nouveau progrès dans l'édification d'une démocratie irakienne plus forte. Il a salué les efforts inlassables des responsables électoraux, des agents du parti et des forces de sécurité pour que les élections se déroulent dans le calme et l'ordre.

Après les élections, les partenaires internationaux, notamment les Gouvernements du Koweït, du Qatar, de l'Iran, de la Turquie, des Émirats arabes unis, des États-Unis d'Amérique, du Royaume-Uni et de l'Union européenne, ont également félicité le peuple irakien.

Les élections, qui se sont déroulées dans un environnement généralement calme et stable, ont été marquées par un faible taux de participation : la Haute Commission électorale indépendante a fait état d'une participation de 44,5 % – seulement 10,8 millions de personnes sur 24,3 millions d'électeurs – une baisse significative par rapport aux précédentes élections nationales tenues en Iraq après 2003. Le nouveau Parlement connaîtra également une rotation massive; d'après les résultats préliminaires, moins de 100 des membres en exercice – dont le nombre total actuel est supérieur à 300 – ont gardé leur place au sein du nouveau Conseil des représentants. La décision de plus de la moitié de la population votante de ne pas exercer son droit démocratique envoie un signal fort aux élites qui gouvernent le pays depuis 2003. J'exhorte les élites politiques irakiennes à tirer les conclusions nécessaires sur la nécessité d'une meilleure représentation, d'une justice pour tous, de la responsabilité démocratique et de la bonne gouvernance, et d'un système dépourvu de toute corruption, de quotas confessionnels, de népotisme ou de favoritisme.

J'exhorte également les dirigeants politiques à assurer la pleine participation des femmes aux négociations sur la formation de la prochaine coalition au pouvoir et du Gouvernement, ainsi que leur représentation aux plus hauts niveaux des structures politiques et décisionnelles de l'Iraq au Parlement et au Gouvernement, comme l'ont promis de nombreux dirigeants politiques lors de la campagne électorale.

Après la fermeture des bureaux de vote et l'annonce des résultats préliminaires, de nombreux dirigeants politiques irakiens ont publiquement approuvé le processus électoral, y compris le Premier ministre et le Président. Ils continuent d'insister pour que les procédures de plainte soient menées à terme dans les meilleurs délais, que les résultats soient certifiés et acceptés, et que la formation du nouveau gouvernement

soit accélérée, dans le respect du calendrier constitutionnel et conformément aux procédures juridiques pertinentes. D'autres forces et dirigeants politiques ont fait part de leurs préoccupations au sujet de certaines des lacunes techniques des dispositifs de dépouillement électronique des votes, ainsi que des cas de fraude électorale, d'intimidation active des électeurs, y compris par certaines formations armées, et d'ingérence politique. Ils ont exigé le recomptage des voix dans certains gouvernorats, l'annulation des résultats du vote à l'étranger et du vote des personnes déplacées à l'intérieur du pays, et même de nouvelles élections. Au milieu des questions sur la légalité de leurs décisions, y compris celles de la Haute Commission électorale indépendante, le 28 mai, le Conseil des représentants a voté pour demander à la Commission d'entreprendre le dépouillement manuel de 10 % des urnes, ce qui pourrait entraîner le dépouillement manuel de tous les bulletins en cas d'écart de 25 % ou plus. Elle a également demandé l'annulation du vote à l'étranger et du vote des personnes déplacées.

Le 24 mai, le Conseil des ministres a décidé de former une haute commission chargée d'enquêter sur les rapports et les documents relatifs aux élections. La Haute Commission a déjà renvoyé la Haute Commission électorale indépendante à la Commission pour l'intégrité, ce que la Commission a rejeté comme une ingérence dans son indépendance.

Six partis kurdes ont mis en doute la crédibilité du processus électoral dans la région du Kurdistan et ont demandé un recomptage des voix dans les gouvernorats du Kurdistan, voire la tenue de nouvelles élections. D'autre part, le Parti démocratique du Kurdistan et l'Union patriotique du Kurdistan ont annoncé leur satisfaction quant aux résultats des élections et leur intention d'entamer un dialogue avec les partis politiques à Bagdad sur la formation d'une coalition.

Dans le gouvernorat de Kirkouk – l'un des nombreux points chauds de plaintes – la situation reste instable, les partis turkmènes et arabes exigeant un recomptage manuel des résultats des élections, tandis que la Haute Commission électorale indépendante s'est plainte des obstacles qui ont entravé son travail.

Le 17 mai, j'ai demandé à la Commission électorale d'agir rapidement et de traiter sérieusement toutes les plaintes, y compris, le cas échéant, la conduite d'un dépouillement manuel partiel dans certains endroits, notamment à Kirkouk. J'ai souligné l'importance de prendre de telles mesures en toute transparence, en

présence des parties prenantes, afin de renforcer la confiance dans le processus. J'ai également appelé tous les acteurs politiques à maintenir la paix et à continuer de s'engager à résoudre tout différend électoral par les voies légales établies.

Nous exhortons les organes indépendants de gestion des élections à statuer sur tous les appels correctement, pleinement et à temps pour permettre la correction des problèmes, la promotion de la justice et la certification en temps voulu des résultats définitifs des élections. Je tiens également à souligner que l'ONU est prête à fournir des conseils et des compétences en matière électorale à l'appui de toutes les activités et mesures qui pourraient être nécessaires pour maintenir la confiance dans le processus, notamment à la lumière des prochaines élections aux conseils provinciaux sur l'ensemble du territoire iraquien le 22 décembre et des élections régionales au Kurdistan le 30 septembre.

Compte tenu des controverses entourant les élections au Conseil des représentants, la Haute Commission indépendante du Kurdistan pour les élections et le référendum a décidé de ne pas utiliser de machines à compilation électronique des votes. La Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI) est prête à fournir des conseils et à appuyer ce processus électoral.

La phase postélectorale est cruciale pour l'Iraq. Nous exhortons les dirigeants politiques, faisant fond sur les réalisations du Gouvernement actuel, à donner la priorité à un dialogue inclusif et non sectaire et à assurer la formation rapide d'un nouveau gouvernement véritablement national qui reflète la volonté des Iraquiens. Il est essentiel que le nouveau Gouvernement agisse en étant uni dans l'action, ignore les clivages confessionnels et ethniques lorsqu'il entreprend les réformes politiques, économiques et sociales fort nécessaires, et se fonde sur les principes de patriotisme, de citoyenneté, d'égalité de droits, de responsabilité, d'opportunité et de justice pour tous, ainsi que de bonne gouvernance, tout en s'employant à améliorer l'économie, la prestation des services publics et la justice sociale. Un nouveau gouvernement, sur la base d'une telle approche, garantira l'avenir de l'Iraq en tant qu'État fédéral stable, prospère, uni, démocratique, pleinement souverain et indépendant, entretenant de bonnes relations avec tous ses voisins sur la base du respect mutuel, de la non-ingérence et des intérêts communs, conditions préalables pour la stabilité, la coopération et la prospérité, y compris celles de la région.

La crise humanitaire en Iraq persiste. Plus de 2,1 millions de personnes sont toujours déplacées et continuent d'avoir besoin d'aide humanitaire. Toutefois, le financement nécessaire à la fourniture d'une aide d'urgence aux plus vulnérables est à un niveau désastreusement bas. Sur les 569 millions de dollars nécessaires pour financer le plan d'aide humanitaire, à peine 101 millions de dollars – soit 18 % – avaient été reçus au 15 mai au titre des contributions de donateurs. En outre, les activités de déminage et de stabilisation sont sous-financées. C'est pourquoi je demande à la communauté des donateurs à faire preuve d'une plus grande générosité envers les Iraquiens en vue de répondre à leurs besoins humanitaires et en matière de stabilisation, de déminage et de réhabilitation.

Malgré la directive de 2017 du Premier Ministre sur le caractère civil des camps de déplacés et malgré une présence militaire continue dans les camps de déplacés partout en Iraq, le harcèlement sexuel des femmes et des filles, le détournement de l'aide humanitaire, la détention et la disparition de leurs résidents, les activités de recrutement à l'intérieur des camps et les attaques de groupes armés contre le personnel humanitaire restent profondément préoccupants. Amnesty International a publié en avril un rapport d'après lequel les femmes et les enfants iraqiens passant pour être liés à Daech connaissent de graves problèmes de protection dans les camps. On refuse de les aider, leur liberté de mouvement est restreinte, et ils sont l'objet de harcèlement sexuel, de viol et d'exploitation sexuelle. Je tiens à souligner que l'Organisation des Nations Unies en Iraq, en coopération avec le Gouvernement, assure, notamment via le réseau Protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles créé en 2016, un suivi urgent des cas signalés.

En ce qui concerne la question des Koweïtiens et des nationaux de pays tiers portés disparus ainsi que des biens koweïtiens disparus, l'Iraq a accueilli en avril, pour la deuxième fois en 15 ans, des réunions du mécanisme tripartite, démontrant ainsi sa détermination de régler la question des personnes disparues et d'assurer un retour progressif à la normalité. Je me félicite de la suite positive donnée aux propositions formulées par la MANUI au cours de ces réunions, à savoir le lancement d'un projet pilote pour mener des enquêtes sur les sites des charniers en Iraq, avec l'aide du Centre de services mondial de l'ONU de Brindisi.

Je voudrais demander à tous les États Membres en possession d'images satellite pertinentes datant de 1990 et de 1991 de se faire connaître et de mettre

à la disposition du Gouvernement iraquien analyses et informations pouvant aider à identifier les sites d'inhumation. Aucune avancée n'a été enregistrée non plus dans le dossier des biens koweïtiens disparus au cours de la période considérée. La MANUI a participé à des réunions avec le Ministère iraquien des affaires étrangères pour discuter de la manière dont elle peut le mieux aider et faciliter le rapatriement des biens koweïtiens déjà localisés, question en suspens depuis plus d'un an.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je remercie M. Kubiš de son exposé.

Je donne maintenant la parole à M. Voronkov.

M. Voronkov (*parle en russe*) : Je voudrais avant toute chose remercier la présidence polonaise d'avoir convoqué la séance d'aujourd'hui, qui est extrêmement importante. Prenant l'exemple de l'Iraq, nous allons montrer comment, grâce à une action coordonnée au sein du système des Nations Unies, on peut parvenir rapidement à des résultats positifs.

(*l'orateur poursuit en anglais*)

Au nom du Secrétaire général, je voudrais d'abord exprimer ma solidarité avec les peuples et les gouvernements des pays visés dernièrement par des attaques terroristes. La liste est malheureusement longue et comprend l'Afghanistan, la Belgique, la France, l'Indonésie, l'Iraq, la Libye et le Nigéria. Nos prières vont aux victimes et aux rescapés de ces attentats odieux. J'appelle aussi tous les États Membres à redoubler d'efforts et à resserrer la coopération internationale pour lutter contre le terrorisme de manière globale et traduire les responsables en justice.

Je vous remercie, Madame la Présidente, de cette occasion qui m'est donnée de présenter un exposé au Conseil de sécurité sur la visite que M^{me} Michèle Coninx et moi-même avons effectuée ensemble en Iraq, en mars. La visite a eu lieu dans le cadre des efforts communs du Bureau de lutte contre le terrorisme et de la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme (DECT) et elle avait pour objectif de faciliter la fourniture aux États Membres d'une assistance technique en matière de lutte contre le terrorisme, en application de la résolution 2395 (2017). Dans cette résolution, le Conseil a souligné qu'il importait que les deux organismes des Nations Unies collaborent étroitement.

La visite a eu lieu à l'invitation du Gouvernement iraquien et avec l'appui de la Mission d'assistance des

Nations Unies pour Iraq, ce dont je lui suis obligé. C'est un honneur pour moi que d'avoir l'occasion de présenter un exposé au Conseil, aux côtés de mes collègues M^{me} Michèle Coninsx, Directrice exécutive de la DECT, M. Ján Kubiš, Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI), et M. Bahr Aluloom, Représentant permanent de l'Iraq auprès de l'Organisation des Nations Unies.

L'Iraq a pâti et pâtit encore terriblement des conséquences du terrorisme. Les revers militaires infligés à Daech montrent clairement la détermination à long terme des autorités iraqiennes dans leur lutte contre le terrorisme. Il est de la plus haute importance que le Gouvernement iraqien continue de faire preuve de vigilance et de détermination et d'adopter une approche globale axée sur la prévention et la résilience afin de consolider sa victoire militaire contre l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIIL). À cet égard, je voudrais dire que l'Iraq reste déterminé à mettre en oeuvre les 16 recommandations formulées par le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1373 (2001) concernant la lutte antiterroriste, qui tendent à promouvoir l'action menée par l'Iraq pour appliquer les priorités clefs de la lutte antiterroriste.

Au cours la mission effectuée avec la DECT en Iraq, nous avons pu avoir des consultations de haut niveau avec un certain nombre de ministres et de hauts fonctionnaires. Pour mieux comprendre les réalités sur le terrain, nous nous sommes rendus à Falloujah pour examiner l'appui supplémentaire que l'ONU pourrait fournir à la population locale.

Tous nos interlocuteurs ont souligné que l'Iraq était déterminé à continuer de lutter contre le terrorisme, alors qu'il passe d'une approche militaire de la lutte antiterroriste à une autre plus globale, qui inclut des mesures de prévention, de répression et de justice pénale. Ils ont aussi conclu que la réconciliation nationale et la reconstruction, prises en main et pilotées par le peuple iraqien, étaient indispensables pour empêcher la résurgence de l'extrémisme violent et du terrorisme en Iraq. Je tiens à dire combien j'apprécie ce type de démarche.

Au cours de notre visite à Fallouja, nous avons eu l'occasion de nous entretenir avec le maire de la ville et un certain nombre de survivants. Nous avons vu l'ampleur des ravages causés par l'EIIL. J'ai été personnellement touché par l'admirable résilience du peuple iraqien lorsque nous avons visité les chantiers

de reconstruction dans les zones encerclées par des champs de mines et des pièges, et vu le visage de jeunes étudiant dans des écoles réhabilitées.

Notre délégation conjointe a réaffirmé le ferme soutien de l'ONU à l'Iraq. D'après les besoins prioritaires recensés au cours de la mission et conformément à la résolution 2395 (2017), le Bureau de lutte contre le terrorisme, ainsi que la DECT, ont proposé cinq domaines dans lesquels il pourrait fournir une assistance technique à l'Iraq : premièrement, des conseils pour l'élaboration d'une stratégie nationale globale de lutte contre le terrorisme; deuxièmement, la formation à la lutte contre le financement du terrorisme; troisièmement, la prévention de l'extrémisme violent par le biais du développement des compétences et de la formation professionnelle des jeunes, y compris à Fallouja; quatrièmement, la prévention de l'extrémisme violent au moyen de communications stratégiques; et, enfin, le renforcement des capacités en vue de prévenir et de combattre le terrorisme lié aux armes de destruction massive.

Afin de promouvoir notre dialogue fructueux et en consultation avec le Gouvernement iraqien et la MANUI, nous avons pu envoyer une mission exploratoire conjointe du Bureau de lutte contre le terrorisme et de la CTED en Iraq au début du mois de mai afin de recenser les éléments spécifiques d'un appui programmatique au titre des cinq priorités que j'ai évoquées. La mission a tenu des réunions avec toute une série de ministères iraqiens et d'organismes nationaux, ainsi qu'avec la communauté diplomatique, l'équipe de pays des Nations Unies et la Banque mondiale. Sur la base des conclusions de la mission d'exploration, le Bureau de lutte contre le terrorisme travaille actuellement à l'élaboration de notes de cadrage pour des projets portant sur les thèmes prioritaires. Ce sont des projets qui pourraient avoir des effets mesurables sur le terrain, tout en évitant les doubles emplois avec les initiatives existantes. Le Bureau de lutte contre le terrorisme envisage également de déployer un consultant pour aider l'Iraq à mettre la dernière main à sa stratégie nationale de lutte contre le terrorisme. La mise en oeuvre concrète de ces projets, en consultation avec le Gouvernement iraqien, commencera le mois prochain. Il nous aura donc fallu trois mois en tout entre les premières étapes et le début de la mise en oeuvre des projets.

Comme le Secrétaire général l'a souvent souligné, le Bureau de lutte contre le terrorisme est déterminé à répondre aux priorités clefs des États Membres en

matière de renforcement des capacités dans le domaine de la lutte contre le terrorisme, conformément au principe de l'unité d'action des Nations Unies, de manière coordonnée et cohérente, et comme demandé par les États Membres. La première mission conjointe du Bureau de lutte contre le terrorisme et de la CTED en Iraq, en collaboration avec la MANUI, a été une étape concrète dans cette direction. Nous comptons faire fond sur cette approche dans d'autres régions du monde.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je remercie M. Voronkov de son exposé.

Je donne maintenant la parole à M^{me} Coninx.

M^{me} Coninx (*parle en anglais*) : C'est pour moi un grand honneur et un plaisir de prendre la parole au Conseil de sécurité aujourd'hui, aux côtés de M. Vladimir Voronkov, Secrétaire général adjoint chargé du Bureau de lutte contre le terrorisme, et de M. Ján Kubiš, Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Iraq. Ce fut effectivement une visite conjointe historique, et je ne peux qu'être d'accord avec ce qu'a dit M. Voronkov dans son exposé au Conseil.

Je voudrais commencer par dire mon profond respect pour le Gouvernement et le peuple irakiens qui restent résolus à vaincre le défi du terrorisme et font preuve d'une véritable résilience. Je tiens également à exprimer mon appui continu et indéfectible à toutes les victimes du terrorisme en Iraq, ainsi qu'à leurs familles.

Le Secrétaire général adjoint et moi-même avons pu constater de première main la remarquable détermination du peuple irakien, tant à Bagdad qu'à Fallouja, lors de nos récentes consultations de haut niveau avec le Gouvernement irakien. Comme vient de le dire M. Voronkov, à Fallouja, il y a un moment où nous sommes restés figés à regarder une classe de jeunes élèves, avec leur seule enseignante, dans une école nouvellement construite au milieu des décombres. C'était le meilleur signe de la résilience de la population de cette petite ville. Cela a également démontré la nécessité de donner à ces enfants ce qu'ils méritent : le droit au développement, à l'éducation, à l'espoir et aux perspectives d'avenir. Cela nous a beaucoup motivés.

Les consultations ont été menées en conformité avec les mandats respectifs du Bureau de lutte contre le terrorisme et de la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme (DECT), ainsi que dans le cadre d'une coordination renforcée entre les deux bureaux, comme demandé par le Conseil dans sa résolution 2395 (2017). Nos discussions ont porté en partie sur la facilitation

et la fourniture à l'Iraq d'une assistance en matière de renforcement des capacités taillée sur mesure, sur la base des besoins prioritaires recensés par le Comité conformément à la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies.

Je tiens également à remercier les autorités irakiennes et, en particulier, le Représentant permanent de l'Iraq auprès de l'Organisation des Nations Unies du rôle décisif qu'il a joué. Je remercie les autorités irakiennes de l'hospitalité qu'elles nous ont offerte au cours de notre visite, ainsi que de leur volonté continue d'engager un dialogue constructif avec nous sur un large éventail de questions.

Je voudrais à présent informer le Conseil des efforts déployés récemment par la DECT pour aider l'Iraq dans le domaine de la lutte contre le terrorisme. Agissant au nom du Comité contre le terrorisme (CCT), la DECT a effectué une visite d'évaluation en Iraq en septembre 2015. Le rapport de cette visite a été approuvé par le Gouvernement irakien en mars 2016, puis adopté par le Comité. À l'époque, la riposte de l'Iraq face à la menace terroriste était essentiellement de nature militaire.

Afin d'aider l'Iraq à lutter contre le terrorisme dans les domaines non militaires également, en particulier dans la phase d'après conflit, la DECT a identifié – comme indiqué précédemment – 33 recommandations clés sur les moyens de renforcer la réponse globale. Tout en reconnaissant que l'Iraq avait la capacité de mettre en œuvre plusieurs de ces recommandations, le Comité a néanmoins noté qu'il gagnerait à recevoir une assistance technique dans la moitié des recommandations, couvrant 16 domaines prioritaires. Ces domaines comprenaient les questions juridiques et judiciaires, la lutte contre le financement du terrorisme, l'application des lois et le contrôle des frontières, ainsi que la lutte contre la radicalisation et l'incitation à commettre des actes terroristes.

Les 16 besoins prioritaires ont été identifiés sur la base du dialogue et du partenariat à long terme que la DECT a noués avec les responsables irakiens de la lutte contre le terrorisme. Ils ont été formulés conformément aux meilleurs codes et pratiques de nos organisations partenaires, dont INTERPOL, l'Organisation mondiale des douanes, l'Organisation de l'aviation civile internationale, l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDDC), et d'autres.

Suite à cette visite, nous nous sommes efforcés d'en rendre les résultats accessibles au plus grand nombre possible de donateurs et de partenaires d'exécution. À cet égard, nous pouvons dire que notre démarche a été unique en son genre. Pour la première fois depuis sa création, le Comité a tenu deux réunions informelles sur l'Iraq à l'intention donateurs et des partenaires, en mars 2016 et mai 2017, respectivement. Ces réunions ont permis au Comité de suivre les progrès réalisés depuis la visite de 2015 et de faire le point sur l'évolution récente et les défis qui persistent. Une démarche similaire a depuis été adoptée également en ce qui concerne l'Afghanistan.

Depuis les deux réunions informelles, la DECT est retournée en Iraq à plusieurs reprises pour faire en sorte que les discussions tenues au Siège restent en phase avec la situation sur le terrain. Les diverses activités ont été organisées en étroite coopération avec la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI) et ont rassemblé des fonctionnaires du Gouvernement iraquien, des représentants de la communauté des donateurs, des organisations internationales et régionales et diverses entités des Nations Unies.

Nos efforts ont visé principalement à faciliter la prise en compte des recommandations du Comité dans les programmes prévus par nos partenaires d'exécution. Nous sommes déterminés à faire en sorte que notre partenariat avec le Gouvernement iraquien s'accompagne d'une coopération étroite avec la MANUI et que notre action en matière de lutte contre le terrorisme soit pleinement complémentaire du mandat d'ensemble de cette dernière. Je tiens à remercier le Gouvernement iraquien pour son engagement continu dans ce processus. Je veux également exprimer mes sincères remerciements au Représentant spécial et à toute son équipe pour leur précieuse coopération.

Tout au long de notre coopération avec l'Iraq, que ce soit à New York, Bagdad ou Fallouja, l'Iraq a conservé pleinement la direction du processus d'assistance, de facilitation et d'exécution – je crois qu'il est vraiment important de le souligner – et a continué d'approuver les 16 domaines prioritaires identifiés. Les partenaires et organisations chargés de la mise en œuvre ont également continué de partager et de mettre à jour les informations relatives à leurs efforts en cours et à venir, aux domaines dans lesquels ils continuent d'avoir besoin d'un soutien financier et ceux où ils pourraient faire équipe avec d'autres organismes d'exécution ou parties prenantes. Toutes ces informations sont consignées dans un tableau conçu pour garantir une transparence

totale à l'intention de nos partenaires en Iraq, à New York et dans les capitales concernées. Cette façon de procéder nous aide non seulement à éviter les doubles emplois et les chevauchements, mais aussi à nouer de nouveaux partenariats.

Un exemple à cet égard est le récent atelier de rédaction de lois que nous avons aidé le Service de la prévention du terrorisme de l'ONUDC à organiser. L'atelier a abouti à l'élaboration d'un projet de loi antiterroriste qui a été soumis au Comité national antiterroriste iraquien pour examen et adoption par le Parlement. Je tiens à réaffirmer la nécessité pour l'Iraq de s'atteler activement à l'adoption d'une législation antiterroriste conforme aux normes internationales pertinentes, afin de veiller à ce que les auteurs d'actes terroristes soient traduits en justice dans le respect des droits de l'homme et de l'état de droit.

Le Comité contre le terrorisme étudie actuellement les moyens de renforcer ses procédures et ses mécanismes de suivi, conformément au paragraphe 9 de la résolution 2395 (2017). Je crois fermement que la coopération de la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme en Iraq sera un exemple très utile pour les travaux du Comité dans ce domaine. Je suis aussi absolument convaincue que cette visite conjointe historique et le suivi qu'a effectué récemment le Bureau de lutte contre le terrorisme, avec la participation de la Direction exécutive, constitueront des exemples à suivre.

Nous sommes reconnaissants à tous les partenaires d'exécution des efforts qu'ils continuent de fournir pour aider l'Iraq à avancer de manière aussi encourageante dans la mise en œuvre de certaines des recommandations prioritaires du Comité. Nous les exhortons à poursuivre leur travail et à encourager d'autres partenaires à se joindre au Comité, à la Direction exécutive et au Gouvernement iraquien dans leurs efforts pour renforcer les capacités de l'Iraq en matière de lutte contre le terrorisme dans les domaines identifiés par le Comité.

Je tiens à assurer le Conseil que la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme continuera, en étroite coopération avec l'équipe du Secrétaire général adjoint, le Bureau de lutte contre le terrorisme et la MANUI, à collaborer en lien étroit avec ses partenaires d'exécution pour identifier les moyens les plus efficaces d'appuyer l'Iraq. Ce n'est en fin de compte qu'une question de transparence, de responsabilité et d'impact. La visite conjointe a indiscutablement été historique dans son approche, et j'espère sincèrement qu'elle le

sera également dans ses résultats et son impact et que nous honorerons enfin toutes les victimes passées en Iraq et en éviterons de nouvelles dans ce pays ainsi que dans le reste du monde.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je remercie M^{me} Coninx de son exposé.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire des déclarations.

M^{me} Haley (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je remercie les intervenants de leurs exposés. Je tiens aussi à exprimer tout particulièrement notre gratitude à M. Kubiš pour ses trois années de service à la tête de la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI) durant une période très difficile.

Il y a tout juste trois ans, l'Iraq se trouvait dans une situation totalement différente. L'État islamique d'Iraq et du Levant (EIIL) contrôlait Mossoul, la deuxième plus grande ville iraquienne, et s'était emparé de territoires situés à 30 minutes de Bagdad. Les combattants de l'EIIL commettaient des atrocités indicibles contre les Iraquiens, vendant les femmes comme esclaves sexuelles et massacrant les minorités religieuses. Depuis leurs sanctuaires, ils planifiaient des attaques contre l'Occident.

Mais c'était il y a trois ans. Aujourd'hui, l'Iraq est libéré. Avec l'aide des États-Unis et d'autres alliés de la coalition, les Iraquiens ont repris leur pays. Les déplacés rentrent chez eux et commencent à reconstruire. Surtout, les Iraquiens ont organisé avec succès des élections législatives nationales. Les forces de sécurité iraquiennes sont passées de la reprise des territoires contrôlés par l'EIIL à la protection des bureaux de vote en seulement quelques mois.

Les pourparlers pour la formation du Gouvernement sont déjà en cours. C'est un moment clef dans l'histoire de l'Iraq. Le prochain Gouvernement iraquien devra prendre une série de décisions importantes qui fixeront le cap pour les décennies à venir. Il appartiendra au prochain Gouvernement iraquien de décider s'il veut vraiment valoriser la diversité et créer des possibilités pour tous les Iraquiens, y compris les plus vulnérables dans les villes et villages éloignés de Bagdad. Le prochain Gouvernement devra décider si l'Iraq entend vraiment promouvoir des femmes aux postes de direction, et il aura la responsabilité de gouverner de manière inclusive. Cela signifie qu'il devra mettre place des politiques qui permettent à l'Iraq de fermer la porte

à l'extrémisme et aux politiques sectaires qui ont causé tant de souffrances par le passé.

Le prochain Gouvernement iraquien a du pain sur la planche. Ses dirigeants devront faire preuve d'audace. La formation d'un gouvernement est un processus difficile, mais quand il sera achevé, les États-Unis seront là pour accompagner l'Iraq dans sa marche vers un avenir plus pacifique et plus prospère. Maintenant que l'Iraq sort des ténèbres et de la terreur imposées par l'EIIL, le Gouvernement doit se concentrer sur l'essentiel. Garder les lumières allumées et paver les routes peut sembler de bien petits pas, mais la fourniture de ces services sera la clef de la crédibilité du nouveau Gouvernement iraquien. Il sera également primordial que le Gouvernement respecte et promeuve les droits de l'homme. Les Iraquiens, surtout après les crimes de l'EIIL, doivent pouvoir être sûrs que leurs dirigeants feront respecter l'état de droit et poursuivront les responsables des atrocités. Une partie importante de cet effort sera le travail effectué par l'ONU et l'Iraq en vertu de la résolution 2379 (2017) pour recueillir les preuves des crimes de guerre, des crimes contre l'humanité et du génocide commis par l'EIIL. Cette collaboration pourrait servir de modèle pour instaurer la justice dans tout l'Iraq.

Il ne fait aucun doute que l'Iraq se trouve dans un environnement difficile. Cerné par de graves menaces, l'Iraq doit être un élément de stabilité dans la région. Les États-Unis espèrent vivement nouer avec le prochain Gouvernement iraquien un partenariat qui nous permettra de faire face à ces menaces, de combattre le terrorisme et de renforcer l'indépendance des institutions iraquiennes. Puisque l'Iraq entame un nouveau chapitre, l'ONU et sa mission en Iraq doivent elles aussi s'adapter.

L'année dernière, le Conseil de sécurité a demandé à l'ONU de procéder à une évaluation externe de la MANUI. L'équipe chargée de cette évaluation est revenue avec une longue liste de recommandations. Nombre d'entre elles sont assez techniques, mais elles viennent conforter l'idée qu'une réforme s'impose, une réforme qui rendrait la MANUI plus efficace et plus apte à garantir une meilleure coordination entre les nombreux organismes des Nations Unies présents sur le terrain. Il incombe maintenant au Secrétaire général d'appliquer pleinement ces recommandations et de tenir le Conseil informé des progrès accomplis dans leur mise en œuvre. Les États-Unis suivront de près ces progrès.

Ce mois-ci, nous lancerons également le plus substantiel examen du mandat de la MANUI entrepris par le Conseil de sécurité depuis des années. Le nouveau mandat sera plus ciblé, plus adapté aux besoins du peuple iraquien et davantage conçu pour répondre aux défis actuels en Iraq. L'Organisation des Nations Unies doit cibler les domaines dans lesquels l'Iraq doit être le plus appuyé, tels que la réconciliation politique, l'acheminement de l'aide humanitaire et l'appui aux institutions publiques pour qu'elles fournissent les services de base.

Les succès de l'Iraq dans la défaite de l'EIL et dans l'organisation d'élections méritent d'être reconnus et applaudis par nous tous. L'Iraq a fait d'immenses pas vers un avenir plus stable, plus sûr et plus démocratique. Désormais, les dirigeants irakiens ont la tâche difficile de former leur gouvernement et de montrer qu'ils peuvent répondre aux attentes élevées de leur population. Les États-Unis seront prêts à aider l'Iraq à atteindre cet objectif.

M. Alotaibi (Koweït) (*parle en arabe*) : Tout d'abord, je tiens à remercier de leurs exposés M. Ján Kubiš, M. Vladimir Voronkov et M^{me} Michèle Coninsx. Je salue les efforts déployés par l'Organisation des Nations Unies pour conseiller et aider le peuple et le Gouvernement irakiens, conformément à la résolution 2367 (2017), par l'intermédiaire de la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI). Nous renouvelons notre appui à M. Kubiš et nous saluons les efforts qu'il déploie à la tête de la MANUI. Nous renouvelons également notre appui à l'action menée par sa Représentante spéciale adjointe chargée des affaires politiques, M^{me} Alice Walpole, en particulier lorsqu'il s'agit de déterminer le sort des nationaux du Koweït et d'États tiers portés disparus, ainsi que des archives nationales du Koweït disparues, qui font partie de l'important patrimoine du Koweït, conformément à la résolution 2107 (2013).

Nous félicitons l'Iraq du bon déroulement des élections législatives qui ont eu lieu à la mi-mai dans un environnement transparent et démocratique à travers l'ensemble du pays, reflétant ainsi le solide esprit national qui règne en Iraq, conformément à la Constitution et aux normes démocratiques internationales. Nous espérons que ces signes positifs seront mis à profit pour former le nouveau Gouvernement iraquien. Nous espérons également que l'Iraq sera en mesure de créer un gouvernement de consensus national qui puisse

répondre aux aspirations de son peuple et instaurer la sécurité, la croissance et la prospérité dans ce pays frère.

Dans le même temps, nous avons conscience qu'il s'agit d'une année cruciale pour l'Iraq, s'agissant en particulier de restaurer la sécurité et la stabilité et de poursuivre la reconstruction. Nous félicitons le Gouvernement et le peuple irakiens d'avoir pleinement libéré leur territoire du contrôle des terroristes de Daech. L'Iraq entre dans une nouvelle phase qui exige l'appui et la solidarité continus de la communauté internationale pour pouvoir relever les défis sur les plans politique, humanitaire, économique et de la sécurité. Compte tenu des souffrances du peuple iraquien, nous avons tenté de remédier à ces conditions dramatiques. C'est pourquoi, à la mi-février, nous avons organisé la Conférence internationale du Koweït pour la reconstruction de l'Iraq. Cette conférence a connu le succès, suscitant une large participation internationale pour permettre le lancement de la phase de reconstruction et le retour des déplacés. Nous avons pleine confiance dans l'avenir, la sécurité et la stabilité de l'Iraq, qui font à leur tour partie intégrante de la sécurité et de la stabilité de l'ensemble de la région.

En ce qui concerne les engagements internationaux et les questions humanitaires en suspens relatives aux nationaux du Koweït et d'États tiers portés disparus ainsi qu'aux archives nationales du Koweït, nous continuons de suivre l'affaire de près par l'intermédiaire des rapports du Secrétaire général et des exposés du Représentant spécial, conformément au paragraphe 4 de la résolution 2107 (2013). Nous sommes déçus par l'absence de progrès sur ce front, malgré les efforts consentis en matière d'exploration et d'excavation, ainsi que pour obtenir davantage d'informations sur de possibles sites d'inhumation.

Nous partageons la déception du Secrétaire général quant à l'absence, jusqu'à présent, d'informations et d'éléments de preuve concernant les archives nationales du Koweït. Ce sont des questions très sensibles qui sont liées au renforcement de la confiance entre le Koweït et l'Iraq. Nous attendons avec impatience l'adoption d'une nouvelle approche pour régler ces questions et obtenir les résultats requis, notamment par l'intermédiaire du Sous-comité technique de la Commission tripartite, placé sous l'égide du Comité international de la Croix-Rouge (CICR). Nous nous félicitons des mesures prises par le CICR pour accomplir de nouveaux progrès. Toutefois, les efforts en cours ne suffisent pas à réaliser des progrès significatifs sur le terrain afin de mettre

un terme à la souffrance des familles des personnes disparues, qui dure depuis plus de 27 ans. Cela demande davantage d'engagements et de détermination.

Pour terminer, l'État du Koweït attend avec intérêt de poursuivre sa coopération avec la République d'Iraq, étant donné que nos deux pays cherchent à régler les problèmes et à établir des relations fondées sur les principes fondamentaux du bon voisinage et de la non-ingérence dans les affaires intérieures des autres États, conformément à la Charte des Nations Unies. L'État du Koweït n'épargnera aucun effort pour aider l'Iraq dans tous les domaines afin que le pays puisse surmonter toutes ses difficultés. Nous espérons que tous les engagements seront honorés, conformément aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, car nous sommes convaincus de la nécessité d'aider le peuple iraquien à parvenir à la sécurité, à la stabilité et à la paix, afin d'aider l'Iraq à recouvrer son statut et sa position sur les plans régional et international.

Nous saluons les efforts déployés par la MANUI à cet égard. Nous continuerons de coopérer pleinement avec elle pour lui permettre de s'acquitter le plus complètement possible de son mandat.

M. Llorenty Solíz (État plurinational de Bolivie) (*parle en espagnol*) : Ma délégation remercie de leurs exposés de ce jour le Secrétaire général adjoint chargé du Bureau de lutte contre le terrorisme, M. Vladimir Voronkov, la Directrice exécutive de la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme, M^{me} Michèle Coninsx, ainsi que le Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI), M. Jan Kubiš. Ma délégation tient également à exprimer sa gratitude pour l'action importante et remarquable que mène la MANUI dans l'exécution de son mandat. Nous les encourageons à continuer de progresser dans les efforts de dialogue et de coordination en faveur de la consolidation du processus de pacification et de réconciliation de l'Iraq.

Nous soulignons la tenue des élections législatives du 12 mai dernier, qui se sont déroulées dans l'ordre et dans un environnement exempt de violences. Nous appelons les représentants élus et les acteurs politiques concernés à dialoguer et à engager des négociations qui leur permettent d'établir une gouvernance constante susceptible de mettre en place des institutions solides qui prendront les mesures nécessaires pour la stabilisation et la reconstruction de l'Iraq.

De même, nous soulignons les progrès accomplis avec la création d'une compagnie pétrolière appartenant à l'État, sous la supervision du Conseil des ministres. Nous sommes convaincus que l'administration souveraine de ces ressources sera d'une grande aide pour la reconstruction de l'Iraq et pour le rétablissement des services de base au bénéfice de la population en général.

Nous encourageons également un dialogue constant et soutenu entre le Gouvernement fédéral et le Gouvernement régional du Kurdistan pour trouver des solutions pacifiques aux différends qui subsistent, car c'est par le dialogue que l'accord s'est fait, entre autres, sur la réouverture des aéroports d'Erbil et de Souleimaniyeh au trafic international et sur l'allocation de ressources fédérales pour le paiement des fonctionnaires de la région du Kurdistan. À cet égard, nous appelons les deux parties à continuer de travailler de concert et sur une base consensuelle pour traiter et régler les questions d'intérêt commun.

En dépit de ces avancées, nous déplorons que des attaques asymétriques qui coûtent la vie à des civils innocents continuent de se produire, puisque, au cours de la période considérée, au moins 170 personnes ont été tuées et près de 300 autres blessées, notamment des femmes et des enfants. Il importe de souligner qu'un grand nombre de ces victimes sont imputables à la détonation d'engins explosifs improvisés et de restes explosifs de guerre.

À cet égard, nous tenons à souligner le travail accompli par le Service de la lutte antimines, qui, au cours de la période considérée, a repéré et enlevé près de 500 engins explosifs dans différentes parties du territoire iraquien. Le déminage et le retrait des restes explosifs de guerre sont des mesures importantes, car la sécurité de la population est indispensable pour entamer la reconstruction de l'Iraq. C'est pourquoi nous appelons la communauté internationale à soutenir l'action du Service de la lutte antimines et à unir ses efforts pour mettre effectivement en œuvre la résolution 2365 (2017).

En ce qui concerne les efforts que déploie l'Iraq pour localiser les fosses communes et les biens koweïtiens, ma délégation se félicite de la tenue d'une réunion du mécanisme tripartite en avril. À cet égard, nous appelons la communauté internationale à appuyer le renforcement des capacités du Gouvernement iraquien pour lui permettre de rechercher et de localiser les fosses communes.

La victoire proclamée par le Premier Ministre, M. Al Abadi, le 9 décembre dernier à l'issue des campagnes menées pour libérer l'Iraq de l'emprise de Daech constitue une avancée importante non seulement pour l'Iraq, mais également pour l'ensemble de la communauté internationale. Cependant, la présence de ce groupe terroriste, qui possède toujours des capacités suffisantes pour coordonner et mener des attaques contre la population civile et les forces de l'ordre, comme l'ont montré les attaques commises au début du mois à Bagdad et Kirkouk, continue de poser une grave menace à la sécurité de la population et au processus de reconstruction et de réconciliation en Iraq. De même, la situation des plus de 1 500 femmes et filles yézidiennes qui restent prisonnières de Daech demeure une préoccupation à laquelle il convient de remédier au plus vite.

À cet égard, nous saluons la visite effectuée par le Secrétaire général adjoint chargé du Bureau de lutte contre le terrorisme en Iraq au mois de mars, et nous réitérons la nécessité de renforcer les capacités des institutions irakiennes afin d'éliminer définitivement cette menace, en renforçant notamment la lutte contre le financement du terrorisme, en contrant les discours terroristes et en mettant l'accent sur l'éducation des jeunes en vue de prévenir le terrorisme. L'application effective de la résolution 2354 (2017) sur les discours et les arguments en matière de lutte contre le terrorisme est un instrument utile en ce qui concerne la prévention et la lutte contre les discours extrémistes. Cela étant entendu, le début des activités confiées par la résolution 2379 (2017) à l'Équipe d'enquêteurs afin d'identifier les responsables des atrocités commises par Daech revêt une importance capitale en vue de traduire les individus concernés devant les tribunaux irakiens et de les amener à répondre de leurs actes criminels, ce qui revêt une importance capitale dans le contexte de la lutte contre l'impunité et en vue d'indemniser les victimes.

Nous réitérons notre profonde reconnaissance pour la lutte courageuse, altruiste et déterminée contre le terrorisme que mènent les forces de sécurité irakiennes et le peuple irakien dans son ensemble en notre nom à tous. Cette avancée significative doit être consolidée par l'unité de tous les secteurs de la société. À cette fin, les acteurs politiques et le Gouvernement doivent s'employer à éliminer les discours sectaires ou dont le but est de semer la discorde, et à promouvoir l'unité et la réconciliation pour favoriser la stabilisation et la reconstruction de l'Iraq.

Enfin, il faut rappeler qu'une des causes profondes du conflit en Iraq est l'application de politiques de changement de régime et de pratiques interventionnistes visant à s'ingérer dans les affaires intérieures d'autres États, qui sèment le chaos et ouvrent la voie au terrorisme et à la militarisation, avec des résultats déplorables que nous observons encore aujourd'hui.

M. Meza-Cuadra (Pérou) (*parle en espagnol*) : Nous apprécions la convocation de la présente séance et nous remercions M. Ján Kubiš de son exposé détaillé sur la situation en Iraq et le travail courageux que réalise son équipe. Nous saluons en particulier la participation de M. Vladimir Voronkov et de M^{me} Michèle Coninx.

Le Pérou félicite le Gouvernement et le peuple irakiens du bon déroulement des élections parlementaires démocratiques. Nous soulignons également l'appui fourni par la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI) à cet égard, en particulier pour faciliter la participation des personnes déplacées. Néanmoins, il nous semble important que la Commission électorale spéciale puisse enquêter au plus vite sur les plaintes concernant le processus, principalement dans la ville de Kirkouk. Nous encourageons et attendons avec impatience la formation prochaine du nouveau Gouvernement, qui devra présenter un front unifié et solide pour affronter les menaces qui continuent de peser sur la société irakienne, en particulier le terrorisme. Nous devons exprimer notre préoccupation au sujet de la présence en Iraq de vestiges de Daech. Nous condamnons les attentats récents perpétrés à Bagdad contre des civils et durant le ramadan.

Nous tenons à souligner la récente visite effectuée dans le pays par le Bureau de lutte contre le terrorisme et la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme afin d'évaluer les capacités et les besoins irakiens. Sur la base des travaux du Comité contre le terrorisme, nous encourageons le renforcement de la coordination et de la complémentarité au sein du système des Nations Unies en ce qui concerne l'appui à la lutte que mènent les États Membres contre le terrorisme. À cet égard, nous saluons la décision prise par les autorités irakiennes de partager l'évaluation de leurs besoins en matière d'assistance technique afin d'orienter la coopération vers la prévention, les enquêtes et les poursuites contre les auteurs d'actes de terrorisme, l'accent étant mis sur les synergies et la complémentarité. Nous soulignons la nécessité d'une approche régionale, en particulier

compte tenu du problème que posent les combattants terroristes étrangers.

Nous estimons que l'appui de la communauté internationale à l'Iraq doit également être orienté vers la reconstruction et la relance de l'économie. La Conférence internationale pour la reconstruction de l'Iraq, qui s'est déroulée au Koweït en février, constitue une avancée importante dans cette direction. Nous encourageons le nouveau Gouvernement à privilégier les politiques et les programmes d'aide et de développement social qui visent à éliminer les causes profondes de l'extrémisme violent. À cet effet, nous nous associons à l'appel lancé par le Secrétaire général en faveur d'un appui international au Programme de relèvement et de résilience de l'Iraq.

Nous estimons qu'il faut se pencher d'urgence sur le sort de presque 9 millions de personnes qui ont besoin d'une aide humanitaire, notamment les 2 millions de déplacés recensés par le Bureau de la coordination des affaires humanitaires en avril. Nous préconisons également la promotion de la participation des femmes et des jeunes dans les domaines politique, économique et social. Nous appuyons les recommandations formulées à cet égard par la MANUI et ONU-Femmes, notamment le renforcement du groupe de travail intersectoriel du plan d'action national et son financement adéquat.

Je conclus en saluant le travail qu'accomplissent le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Ján Kubiš, et son équipe. Mon pays continuera de suivre avec attention le processus iraquien, en particulier en cette période cruciale pour engager le pays dans la voie d'une paix durable.

M. Umarov (Kazakhstan) (*parle en anglais*) : Je remercie le Représentant spécial du Secrétaire général, Ján Kubiš, de son exposé instructif sur les activités de la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI) et de son importante contribution aux délibérations du Conseil de sécurité. Le Kazakhstan attache une grande importance aux efforts que déploient la MANUI et le système des Nations Unies pour fournir des services essentiels à la population iraquienne dans un climat de graves et sérieuses menaces et pour promouvoir le dialogue politique et la réconciliation entre les parties. Nous remercions également le Secrétaire général adjoint chargé du Bureau de lutte contre le terrorisme, Vladimir Voronkov, et la Directrice exécutive du Comité contre le terrorisme, Michèle Coninx, de leurs exposés.

Le Kazakhstan condamne fermement l'attentat commis par deux kamikazes à Bagdad le 15 mai, qui

a fait au moins 35 morts et 90 blessés sur une place où des ouvriers journaliers viennent chercher du travail. C'est une attaque odieuse et lâche, qui montre que ses auteurs ne respectent guère la vie humaine ou le mois saint du ramadan.

Le Kazakhstan félicite les dirigeants et le peuple iraqiens du bon déroulement des élections parlementaires organisées le 12 mai. Après la défaite militaire de Daech, les élections marquent une nouvelle avancée dans le renforcement de la démocratie iraquienne. Sur la base de ces résultats encourageants, nous appelons tous les acteurs politiques iraqiens et leurs partisans à préserver la paix dans l'attente des résultats. Nous exhortons en outre les acteurs politiques à résoudre tout différend électoral par les voies légales établies et à achever le processus électoral en formant un gouvernement inclusif dès que possible. La communauté internationale doit rester déterminée à soutenir le Gouvernement et le peuple iraqiens dans cette entreprise.

Le succès des opérations du Gouvernement iraquien contre l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIIL) a été salué par tous et est très apprécié. Il est évident que nous devons améliorer l'efficacité des mécanismes de lutte contre le terrorisme en Iraq et renforcer les mesures de sécurité aux frontières à la suite de l'expulsion de l'EIIL d'Iraq. Nous serions heureux de voir l'Iraq se joindre à l'initiative du Kazakhstan concernant un code de conduite visant à instaurer un monde sans terrorisme. La communauté internationale doit tout mettre en œuvre pour consolider la stabilité et rétablir la paix en Iraq après l'expulsion de l'EIIL.

Le Kazakhstan est favorable à la préservation de l'intégrité territoriale de l'Iraq en tant qu'État. Il ne peut y avoir de consolidation durable des efforts de paix sans réconciliation entre les parties, ainsi que la justice et l'état de droit dans tout le pays.

Nous soulignons l'inadmissibilité des actes extrajudiciaires de représailles contre les partisans de l'EIIL, les membres de leur famille et ceux qui ont un lien quelconque avec le groupe. Nous exhortons les autorités iraqiennes à prendre d'urgence des mesures pour traduire en justice les auteurs de ces actes, tout en respectant le droit international et le droit international des droits de l'homme, et à s'abstenir de toute action contraire à la liberté humaine et à la justice. Nous avons été profondément choqués par le sort de la femme au foyer de 42 ans, Amina Hassan, une femme turque qui a eu deux minutes pour se défendre contre les

accusations de soutien à l'État islamique. Nous avons appris que tout le procès n'a duré que 10 minutes, avant que le juge ne la condamne à mort par pendaison. Environ 14 condamnations à mort ont été prononcées en l'espace de deux heures à l'encontre de personnes accusées de soutenir l'État islamique d'Iraq et du Levant, ainsi que la condamnation de travailleurs, d'épouses et autres « témoins ».

Dans le même temps, nous appuyons les mesures visant à atteindre les objectifs les plus importants en Iraq, à savoir préserver l'unité, rétablir la stabilité et favoriser la coexistence pacifique entre tous les segments de la population, y compris les minorités. Cette approche communément acceptée devrait être fondée sur l'égalité des droits et la justice pour tous les citoyens. Le défi pour l'Iraq est désormais de faire respecter les principes primordiaux de bonne gouvernance démocratique en s'appuyant sur des bases solides et stables.

Enfin, nous devons soutenir sans hésitation les efforts déployés par le Représentant spécial pour instaurer un Iraq stable, post-EIIL, et fort d'une nouvelle vision.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Iraq.

M. Bahr Aluloom (Iraq) (*parle en arabe*) : Tout d'abord, permettez-moi de féliciter la République de Pologne à l'occasion de son accession à la présidence du Conseil de sécurité pour ce mois et d'exprimer ma gratitude pour les efforts qu'elle a déployés pour organiser les travaux du Conseil. Je remercie également la République du Pérou pour les efforts qu'elle a déployés au cours de sa présidence du Conseil le mois dernier. Je tiens à remercier le Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI), M. Jan Kubiš, pour son exposé et à lui exprimer ma gratitude, ainsi qu'à son équipe, pour leur travail acharné et sincère. Je voudrais également remercier M. Vladimir Voronkov, Secrétaire général adjoint chargé du Bureau de lutte contre le terrorisme des Nations Unies, et M^{me} Michèle Coninsx, Sous-Secrétaire générale chargée de la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme, pour leurs exposés.

Le 12 mai, les Iraquiens se sont rendus aux urnes pour élire les membres du Conseil des représentants. Ces élections ont été d'autant plus importantes qu'elles ont suivi la défaite des gangs terroristes de Daech en Iraq, ce qui signifie que les élections iraqiennes

de 2018 ont constitué un autre chapitre de la guerre contre le terrorisme en Iraq.

La participation importante et sans précédent de femmes candidates aux élections au Conseil des représentants iraqien est un signe positif et montre que les femmes iraqiennes ont commencé à faire leurs preuves sur la scène politique. Un grand nombre de jeunes ont également participé aux élections en tant qu'électeurs et candidats et, ce faisant, ont cherché à choisir qui les représenterait et qui répondrait à leurs attentes au Parlement.

Le Gouvernement iraqien, sur la base de ses obligations juridiques et constitutionnelles, a été en mesure d'assurer un environnement électoral sûr, ce qui a permis aux différents segments de la société iraqienne de voter en toute sécurité et de manière satisfaisante. Le Gouvernement a également assuré toutes les conditions nécessaires pour permettre aux personnes déplacées de voter et de contribuer ainsi à consolider le processus démocratique dans le pays.

Après l'annonce des résultats des élections, la Haute Commission électorale indépendante a autorisé les entités et les partis politiques qui avaient des observations ou des doutes sur les résultats des élections à déposer des plaintes et à faire appel. La Commission examinera et vérifiera ces appels conformément aux règles et aux normes juridiques prévues par la loi afin de pouvoir annoncer les résultats finaux et de soumettre les noms des gagnants à la Cour fédérale pour approbation formelle et adoption. Le Conseil des ministres et le Conseil des représentants se sont également concentrés sur cette question afin de rassurer toutes les parties prenantes.

Au cours de la prochaine phase, l'Iraq s'attachera à revitaliser son économie et à rétablir des conditions sociales normales. Il s'efforcera de soutenir le développement et la stabilité dans toutes les provinces et de créer un climat propice à l'investissement, conformément à l'approche adoptée par le Gouvernement précédent. L'Iraq s'efforcera également de mettre en œuvre les stratégies suivantes.

Premièrement, nous travaillerons à la mise en œuvre du Plan stratégique de reconstruction, qui servira de plateforme pour le lancement de projets conformément à certains critères et à certaines priorités qui prennent en considération les conditions nécessaires pour atteindre les objectifs du Programme de développement durable à l'horizon 2030, ainsi que la vision de l'Iraq pour 2030.

Deuxièmement, nous mettrons en œuvre la Stratégie nationale 2018-2022 de lutte contre la pauvreté en Iraq en vue de réduire sensiblement la pauvreté générale et de créer davantage d'emplois et d'opportunités pour les jeunes.

Troisièmement, le programme de relèvement et de résilience lancé par le Secrétaire général, M. António Guterres, comprend neuf éléments, dont trois doivent être mis en œuvre dans des communautés hautement prioritaires où l'extrémisme est plus susceptible de s'enraciner.

Quatrièmement, notre stratégie nationale pour la jeunesse, qui a été lancée en coopération avec le Fonds des Nations Unies pour la population et qui est la première du genre dans le pays, vise à préparer une génération productive et bien éduquée, qui jouit d'une bonne santé mentale, sociale et psychologique, qui conserve son identité nationale, qui joue un rôle central dans les communautés locales et qui est à l'abri des idéologies terroristes radicales.

L'organisation terroriste Daech a fait preuve d'une cruauté extraordinaire à l'égard de ses victimes, qu'il s'agisse des hommes, des femmes ou des enfants.

L'adoption par le Conseil de sécurité de la résolution 2379 (2017) a été une victoire pour la justice et pour les victimes s'agissant des réparations. La résolution est mise en œuvre et on s'occupe à présent de mettre sur pied l'équipe d'enquête des Nations Unies, qui doit se charger de recueillir les éléments de preuve sur les crimes commis par Daech et de les soumettre à la justice du pays en vue de traduire en justice leurs auteurs. L'Iraq se réjouit à la perspective de coopérer pleinement et de manière constructive avec elle.

L'Iraq continuera de s'efforcer d'indemniser toutes les victimes des crimes atroces de violence sexuelle ainsi que de faire participer les femmes aux efforts de consolidation la paix, de réconciliation et de reconstruction. Nous réaffirmons à cet égard que notre volonté d'atténuer les souffrances des victimes de la violence sexuelle liée aux conflits s'est reflétée dans la signature, en 2016, d'un communiqué commun de l'Organisation des Nations Unies et de l'Iraq visant à prévenir et lutter contre la violence sexuelle liée aux conflits, et dans l'adoption d'un plan pour sa mise en œuvre, qui énonce les mesures spécifiques à prendre pour rendre la justice, établir les responsabilités et fournir des services. Cette signature s'est placée durant la visite effectuée du 26 février au 5 mars en

Iraq par M^{me} Pramila Patten, Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question de la violence sexuelle en période de conflit, à l'invitation du Gouvernement. L'Iraq attend avec intérêt de voir les résultats qui sortiront concrètement de la mise en œuvre de ce plan et de les évaluer.

D'autre part, l'Iraq a publié son rapport national sur l'application de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité le 7 mars, date qui coïncide avec la Journée internationale de la femme, et le soumettra cette année à l'ONU, devenant ainsi le premier pays de la région du Moyen-Orient à présenter un rapport sur l'application de ladite résolution relativement au rôle de la femme dans la prévention des conflits et la consolidation de la paix.

Les autorités iraqiennes compétentes ont reçu M. Vladimir Voronkov, Secrétaire général adjoint chargé du Bureau de lutte contre le terrorisme, et M^{me} Michèle Coninsx, Sous-Secrétaire générale chargée de la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme, au cours de leur visite conjointe en Iraq les 7 et 8 mars 2018. Cette visite a abouti à des résultats positifs. Les efforts se poursuivent aussi pour mettre en œuvre les 16 priorités arrêtées en 2015 par le Comité contre le terrorisme et sa Direction exécutive pour l'Iraq, et pour renforcer les capacités permettant de répondre à au moins cinq des 16 priorités susmentionnées. Ces priorités portent sur les points suivants : développer les compétences des jeunes via le renforcement des capacités des centres de formation professionnelle et technique à Bagdad et à Falloujah; aider à l'élaboration d'une stratégie nationale antiterroriste globale; lutter contre le financement du terrorisme grâce à un plan d'action national et régional plus efficace; contrer la propagande terroriste grâce au renforcement des capacités de communication stratégique; et empêcher les terroristes d'acquérir des armes de destruction massive.

L'Iraq a établi des relations normales et équilibrées avec tous les pays voisins et ceux de la région afin de préserver les intérêts du peuple iraquien sur la base du respect de la souveraineté, de l'intérêt mutuel et de la recherche de dénominateurs communs, loin des conflits qui ont détruit la région. Il a veillé à cet égard à construire une nouvelle politique étrangère fondée sur la neutralité positive et la non-adhésion à certains axes au détriment d'autres, car il est dans l'intérêt du pays de rester à l'écart des conflits dans la région. L'Iraq croit fermement que la coopération, le partenariat et la défense des intérêts mutuels dans divers domaines sont le seul moyen de réaliser les aspirations de nos peuples

à la sécurité, à la stabilité et au développement, cela en renforçant la coopération dans les domaines politique, sécuritaire, économique et commercial.

L'Iraq souhaite réellement établir des partenariats et des stratégies fondés sur le principe de l'intégration avec les pays amis et alliés, ce qui lui permettrait de créer un environnement économique et d'investissement sain, l'objectif étant d'offrir des milliers de possibilités d'emploi aux jeunes, ainsi que d'améliorer les conditions de vie des citoyens et la prestation de services. Le développement de l'Iraq est lié au développement de toute la région et de tous ses voisins. Il convient de rappeler à cet égard que du fait de la guerre qu'il mène contre le terrorisme, l'Iraq a accusé du retard dans la réalisation des objectifs de développement durable. Toutes les provinces d'Iraq offrent de vastes possibilités d'investissement.

Le Gouvernement de mon pays travaille à remplir ses obligations liées aux questions en suspens entre l'Iraq et l'État frère du Koweït. En ce qui concerne la question des Koweïtiens portés disparus, les autorités iraqiennes compétentes poursuivent leurs travaux de recherche et d'enquête et ont commencé des excavations dans les zones de Shakhat et Ain el-Tamr à Karbala, de Salman Pak à Bagdad, de Khamisiya à Dhi Qar, sur la route de Salman à Mouthanna et la rue Al-Razi à Diyala. Selon les témoignages, aucun reste humain n'a été trouvé. Le Gouvernement iraqien s'apprête à rendre au Koweït un premier lot de biens et d'archives découvert dernièrement, suite à un accord passé avec la MANUI. Ce lot sera transporté par voie aérienne au Koweït.

Enfin, je suis heureux de dire que l'Iraq souhaite voir le mandat de la MANUI prorogé d'un an, comme l'a demandé le Ministre iraqien des affaires étrangères dans la lettre qu'il a adressée au Secrétaire

général, M. António Guterres, en date du 3 mai, et ce conformément à la lettre et à l'esprit des principes énoncés dans la résolution 1770 (2007) du Conseil de sécurité, ainsi qu'au mandat politique de la Mission, assez étendu pour permettre à l'Iraq de répondre à ces besoins durant la période suivant la victoire sur Daech et d'étendre son autorité à l'ensemble du pays. La nature des défis auxquels est confronté l'Iraq requiert de maintenir en place la MANUI dans sa structure et avec le niveau d'effectifs actuels afin qu'elle puisse honorer ses engagements et fournir des conseils et une assistance au Gouvernement et au peuple iraqiens, notamment concernant les questions sociales et économiques qui touchent à la vie du citoyen iraqien. L'Iraq attend de la MANUI et de toutes les institutions pertinentes des Nations Unies présentes en Iraq qu'elles jouent un rôle majeur dans la reconstruction de ce qui a été détruit par la guerre – infrastructures et services de base –, en particulier pour rétablir la stabilité dans les zones libérées et assurer le retour des déplacés à l'intérieur du pays.

Pour terminer, je voudrais que le Conseil comprenne que les poursuites pénales en cours en Iraq prennent du temps, comme l'a déclaré mon collègue le représentant de Kazakhstan. Selon la législation iraqienne, il faut attendre que le juge d'instruction fasse son travail de façon exhaustive et sur une longue période avant que l'affaire ne soit renvoyée devant un autre juge de première instance qui doit statuer sur le fond.

La Présidente (*parle en anglais*) : Il n'y a pas d'autre orateur inscrit sur ma liste.

J'invite à présent les membres du Conseil à poursuivre le débat sur la question dans le cadre de consultations.

La séance est levée à 11 h 30.